Nom du produit: **MIX QUINOA**

Numéro du produit: **144905B**

Informations relatives au produit

Numéro statistique de marchandise:	1901 90 99
Pays de fabrication:	Allemagne
Conditionnement:	25 kg sac en papier
Description:	Mix pour la préparation de pains spéciaux, de petits pains spéciaux et de baguettes spéciales avec du quinoa et des graines oléagineuses
Dosage:	voir recette
Conservation minimale:	9 mois
Conditions de stockage:	garder en lieu frais et sec dans le conditionnement d'origine fermé
Apparence:	poudre beige avec graines de potiron, sésame, graines de quinoa rouge, flocons de purée de pommes de terre, graines de tournesol, pavot bleu, semoule de maïs, flocons d'avoine et issues de blé

Informations relatives aux ingrédients

Ingrédients: (en ordre décroissant)	Farine de **blé**, graines de potiron, **sésame**, levain de **blé** déshydraté (farine de **blé**, starter de culture), **gluten de blé**, graines de quinoa rouge, psyllium, flocons de purée de pommes de terre, huile de colza, graines de tournesol, **fibres de blé**, pavot bleu, sucre, farine de **blé** malté, extrait de malt (malt d'**orge**, eau), semoule de maïs, flocons d'**avoine**, levain de **seigle** déshydraté (produits issus de la mouture du **seigle**, starter de culture), **issues de blé**, agent de traitement de la farine E 300, enzymes
Information QUID:	8 % graines de quinoa rouge

IREKS GmbH, Lichtenfelser Str. 20, 95326 Kulmbach, DEUTSCHLAND | GERMANY, Tel.: +49 9221 706-0, info@ireks.com, www.ireks.com

Données analytiques				
Valeur pH (10 g/200 ml)	4,5	-	5,5	
Acidité		<	10,0	
Densité apparente	682	-	833	g/l
Eau	6,7	-	9,1	%
Cendres (500 °C)	1,6	-	2,4	%
Protéines (N x 6,25)	16,3	-	24,5	%
Amidon	28,1	-	38,1	%
Matières grasses	16,0	-	20,0	%
Fibres alimentaires	10,2	-	13,8	%

Information nutritionnelle			
100 g contiennent:			
Énergie	1.812	kJ	433 kcal
Matières grasses	19,5	g	
dont			
acides gras saturés	3,4	g	
Glucides	37,7	g	
dont			
sucres	3,6	g	
Fibres alimentaires	12,0	g	
Protéines	20,4	g	
Sel	0,04	g	

L'indication des substances nutritives et de la valeur énergétique se base sur les règlements en vigueur dans la CE en tenant en particulier compte du règlement concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires (UE) n° 1169/2011.

Nous certifions que selon les règlements 1829/2003, 1830/2003 de la CE nos produits n'exigent pas de déclaration OGM.

La société IREKS produit conformément aux règles de HACCP et est certifiée selon ISO 9001:2015.

Notre produit et les pâtes qui en sont issues ne sont pas destinés à être consommés crus et doivent toujours être bien chauffés.

Chez IREKS, la reconnaissance "Clean Label" est utilisée pour les produits qui ne contiennent pas d'additifs ou auxquels seulement de l'acide ascorbique (E 300) dans le cas de pain et petits pains déjeuner ou bien des poudres à lever dans le cas de produits de pâtisserie, et seulement des arômes naturels sont ajoutés.

Nous confirmons par la présente que les emballages que nous utilisons sont contrôlés en ce qui concerne leur conformité à tous les règlements en vigueur (Règlement (CE) 1935/2004, Règlement (CE) 2023/2006; pour les matières plastiques également Règlement (UE) 10/2011).

Ce document a été rédigé automatiquement et est valide sans signature originale.

IREKS GmbH, Lichtenfelser Str. 20, 95326 Kulmbach, DEUTSCHLAND | GERMANY, Tel.: +49 9221 706-0, info@ireks.com, www.ireks.com

Informations relatives aux allergènes

Liste des ingrédients pouvant causer des réactions d'intolérance de type allergique et autres selon l'annexe II du règlement concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires (UE) n° 1169/2011.

+	**Céréales contenant du gluten et produits à base de ces céréales**
+	**Blé**
°	Épeautre
°	Blé Khorasan
°	Amidonnier
+	**Seigle**
+	**Orge**
+	**Avoine**
-	Crustacés et produits à base de crustacés
°	Oeufs et produits à base d'oeufs
-	Poissons et produits à base de poissons
-	Arachides et produits à base d'arachides
-	Soja et produits à base de soja (valeur limite interne relative à la déclaration des traces 50 ppm)
°	Lait et produits à base de lait (y compris le lactose)
-	Fruits à coque et produits à base de ces fruits
-	Amandes
-	Noisettes
-	Noix
-	Noix de cajou
-	Noix de pécan
-	Noix du Brésil
-	Pistaches
-	Noix de Macadamia
-	Céleri et produits à base de céleri
°	Moutarde et produits à base de moutarde (valeur limite interne relative à la déclaration des traces 10 ppm)
+	**Graines de sésame et produits à base de graines de sésame**
-	Anhydride sulfureux et sulfites en concentration de plus de 10 mg/kg
-	Lupin et produits à base de lupin (valeur limite interne relative à la déclaration des traces 10 ppm)
-	Mollusques et produits à base de mollusques

\+ contenu(e)s selon recette
\- non contenu(e)s selon recette
° des traces ne sont pas à exclure
Les indications sur les valeurs limites internes se réfèrent respectivement à la denrée alimentaire allergène, et ne pas à la teneur en protéines de cette dernière.

IREKS GmbH, Lichtenfelser Str. 20, 95326 Kulmbach, DEUTSCHLAND | GERMANY, Tel.: +49 9221 706-0, info@ireks.com, www.ireks.com